

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1861)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 24

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de l'équipe »

les mots :

« des agents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence : le projet de loi définit les agents et non l'équipe qu'ils constituent.